

# **ORGANISATION DES ANNIVERSAIRES A LA LUDOTHEQUE**

## **Période Covid-19**

### **Où :**

Ludothèque terres de Jeu, château de la Séguinie, 25 avenue du Desclaud, 33370 Tresses

En extérieur, dans le parc de la Séguinie.

Nous nous réservons la possibilité, selon les conditions, de proposer l'anniversaire en intérieur.

### **Quand :**

Les samedis après-midi

Date à déterminer avec l'équipe de la ludothèque.

De 14h30 à 15h30, 16h, 16h30, 17h

### **Qui :**

Les anniversaires sont réservés aux adhérents de la ludothèque.

Nous proposons les anniversaires pour des personnes âgées de 5 ans minimum.

Présence obligatoire d'1 adulte accompagnateur responsable des enfants et présent pendant toute la durée de l'anniversaire, afin de veiller, notamment, au respect des gestes barrières et que le ludothécaire se consacre à l'accueil et au jeu des personnes présentes.

### **Combien :**

5-6 ans : 5 enfants maximum

7+ : 8 enfants maximum

Des adultes supplémentaires peuvent être présents, à déterminer avec les ludothécaires

### **Tarifs :**

26€/h

Compter 1h supplémentaire d'installation et rangement des décorations et jeux par le ludothécaire.

Des arrhes vous seront demandées pour la réservation d'une date (30% de la somme). Le reste de la somme pourra être réglé le jour J. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date d'anniversaire, nous nous verrons dans l'obligation de conserver vos arrhes.

Payable en ligne sur Hello Asso (lien sur le site terresdejeu.fr) ou par chèque.

### **Contenu :**

Respect des mesures de protection.

Nous mettons à disposition du gel hydroalcoolique.

Port du masque obligatoire à partir de 11 ans, recommandé à partir de 6 ans.

Sanitaires : les toilettes ne seront désinfectés par la ludothécaire qu'avant et après l'anniversaire.

Un produit désinfectant seront à disposition des adultes sur demande pour une désinfection durant l'anniversaire.

La ludothèque proposera des jeux adaptés (thématique, âge...).

Pas de goûter avec la ludothèque, mais possibilité de le prévoir dans le parc .

### **Déroulement :**

- 14h-14h30 : installation et décoration du site par le ludothécaire
- 14h15 : arrivée du parent, délimitation des espaces de jeux, règlement de l'anniversaire si besoin
- 14h30 : arrivée des invités  
Accueil du public reçu, explication des règles (zones accessibles, rangement)
- Gestion du rythme de l'après-midi par le ludothécaire (envie de jouer ensemble, besoin de dynamiser, apaiser ou autre)
- Arrivée des parents à la fin de l'anniversaire
- Rangement du matériel par le ludothécaire

### **A fournir par les parents :**

- Pharmacie
- Appareil photo
- Numéro de téléphone des parents des enfants invités (en cas de besoin)
- Décorations supplémentaires si besoin

### **Règlement :**

Les organisateurs contactent la ludothèque au moins 2 semaines avant la date de l'anniversaire.

La ludothèque se réserve le droit de décaler cette date en fonction de ses disponibilités, en accord avec l'organisateur, au moins 15 jours à l'avance.

L'organisateur détermine avec l'équipe la thématique s'il y en a une, et les espaces de jeux utilisés.

Le ludothécaire sera accompagné d'au moins un adulte organisateur, **tous deux seront garants du respect des lieux, du matériel, des personnes et des mesures de protection.**

Les enfants participent au rangement (clôture de l'activité, vivre ensemble).

En cas de casse ou de détériorations du matériel mis à disposition, l'organisateur s'engage à réparer ou remplacer le matériel.

**Les enfants restent sous la responsabilité du parent organisateur.**

**Pour confirmer l'organisation de l'anniversaire, nous vous demandons de valider le présent règlement par retour de mail faisant office de signature.**